



## RECAPITULATIF DES REGLEMENTS DES STRUCTURES D'ACCUEIL D'ENFANTS

Le présent document reprend les principaux points des règlements des accueils d'enfants de la commune dont l'intégralité est consultable sur le site internet de la commune. Il est important d'en prendre connaissance, de même que la charte des enfants, lors de l'inscription de votre enfant. Le non respect de ces points peut entraîner une exclusion de votre enfant des services municipaux.

	RESTAURANT SCOLAIRE	ÎLE AUX ENFANTS	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL JEUNES
Implantation	Restaurant Scolaire et cour d'école Jean de La Fontaine	Espace Beaulieu Ecole Jean de La Fontaine	Espace Beaulieu	Espace Beaulieu
Public	Enfants scolarisés sur la commune ou habitant la commune et en âge scolaire.	Enfants âgés de 3 à 12 ans	Enfants scolarisés sur la commune ou habitant la commune et en âge scolaire.	de l'entrée en CM2 à 15 ans
Horaires	Période scolaire Lundi au vendredi De 12h00 à 13h30	Période scolaire Mercredi de 12h00 à 17h00 ou de 13h30 à 17h00 (garderie jusqu'à 18h00)  Vacances scolaires de 9h à 17h. (garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h)	Période scolaire - de 7 h 15 à 8 h 35 les lundi, mardi, jeudi et vendredi - de 7 h 15 à 8 h 50 le mercredi - de 16 h 30 à 19 h 00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi - de 15 h 30 à 16 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour l'école Jean de La Fontaine	Calendrier défini avant chaque vacances scolaires.
Sorties	Pour chaque service, le respect des horaires est primordial. Le non-respect peut entraîner la désinscription du service par la municipalité. Seules les personnes mentionnées sur la fiche de liaison peuvent récupérer l'enfant (sauf autorisation écrite signée des parents).			
Modalités d'inscriptions	Dossier unique, en début d'année pour les enfants restant régulièrement.	Par écrit, au moyen des documents d'inscriptions.	Dossier unique, en début d'année pour les enfants restant régulièrement.	Inscriptions en mairie
Modification d'inscription	Le jour ouvré précédent, avant 10h30 à l'accueil de la mairie ou par mail.	Pour le mercredi : Le vendredi précédent à l'accueil de la mairie ou par mail. Pour les vacances : 48h ouvrées à l'accueil de la mairie ou par mail.	Dossier unique à retirer à l'accueil de la mairie en cours d'année.	Le vendredi précédent à l'accueil de la mairie ou par mail.

	RESTAURANT SCOLAIRE	ÎLE AUX ENFANTS	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL JEUNES
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier unique</li> <li>- fiche de liaison</li> <li>- attestation d'assurance</li> <li>- un RIB par famille (si mise en place du prélèvement automatique)</li> <li>- charte du savoir-vivre et du respect mutuel signée</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation de quotient familial</li> <li>- copie des vaccins</li> </ul>		
Tarifs et facturation	<p>Voté annuellement</p> <p>Tarif maternelle ou élémentaire.</p> <p>Tarif extérieur.</p>	<p>Voté annuellement</p> <p>En fonction du quotient familial.</p> <p>Tarif extérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mercredi période scolaire, Garderie (17h-18h) comprise dans tarif.</li> <li>- Vacances scolaires, Garderie payante de 8h à 9h et de 17h à 18h. Tarification en cas de sortie.</li> </ul>	<p>Voté annuellement</p> <p>En fonction du quotient familial.</p> <p>Tarif extérieur.</p> <p><i>Le matin, sauf mercredi, 1h facturée si arrivée entre 7h15 et 8h00, ½ heure facturée si arrivée entre 8h00 et 8h25. (plus d'arrivée à partir de 8h25 sauf le mercredi).</i></p> <p><i>Le mercredi matin, 1h30 facturée si arrivée entre 7h15 et 8h00, 1h facturée si arrivée entre 8h00 et 8h30, ½ heure facturée si arrivée entre 8h30 et 8h40. (plus d'arrivée à partir de 8h40).</i></p> <p><i>Le soir, tarification à la demi-heure à partir de 15h30 ou 16h30 selon le jour et l'école.</i></p> <p><i>pour l'année scolaire 2017-2018 uniquement, gratuité de 15h30 à 16h30 le lundi et le jeudi pour les enfants de l'école Jean de La Fontaine.</i></p>	<p>Voté annuellement</p> <p>Sortie : Tarif sortie journée sans repas île aux enfants.</p>